

Orléans, le 7 juin 2016

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne,

l'agence de l'eau publie une aide à la lecture

Le 4 novembre 2015, le comité de bassin a adopté le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne. Comment lire le Sdage ? Quelle est sa portée ? Qu'est-ce qui change par rapport au Sdage précédent ? Que prévoit le programme de mesures qui l'accompagne ? Qui doit faire quoi ?...

C'est à ces questions des acteurs de l'eau que l'agence de l'eau a voulu répondre pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre du Sdage. Elle y consacre un numéro spécial de sa revue **L'eau en Loire-Bretagne**. On y trouvera :

- un mode d'emploi du Sdage, réponse aux questions les plus fréquentes,
- une présentation résumée des orientations et dispositions des 14 chapitres du Sdage,
- une présentation résumée du programme de mesures par domaines d'action (agriculture, assainissement industrie, milieux aquatiques, gestion quantitative des ressources) et par grand sous-bassins (Allier-Loire amont, Loire aval et côtiers vendéens, Loire moyenne, Vienne et Creuse, Mayenne-Sarthe-Loir, Vilaine et côtiers bretons).

On y trouvera enfin des tableaux par acteurs qui permettent d'entrer dans le Sdage selon que l'on est :

- **collectivité**, en charge de l'eau potable, de l'assainissement, ou de l'urbanisme, gestionnaire de milieux naturels ou d'espaces verts...
- **commission locale de l'eau** en charge de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement et de gestion locale de l'eau,
- **agriculteur**, irrigant, éleveur...
- **industriel** utilisant l'eau, producteur d'hydro-électricité, ou réalisant des infrastructures
- **particulier**, citoyen, consommateur, pêcheur, propriétaire d'un terrain...
- **services de l'État** ou encore... agence de l'eau.

Chacun doit ainsi pouvoir identifier les orientations, les dispositions ou les mesures qui le concernent.

Retrouvez l'intégralité du document, ou les parties qui vous intéressent le plus directement sur :

http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021/PUBLI_revue90.pdf

Contact presse :

Paule OPÉRIOL & Véronique VASSEUR - 02 38 51 73 11
paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr - veronique.vasseur@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr



L'eau en Loire-Bretagne n° 90
Numéro spécial consacré au
Sdage et au programme de
mesures 2016-2021 – 72 pages



L'agence de l'eau Loire-Bretagne et son comité de bassin

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 8 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et 12,7 millions d'habitants.

Présidé par Joël Pélicot, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'État.